



Retenue sur prestation AAH sans notification de creance

Par **Ninie1961**, le **17/03/2021** à **01:55**

Bonjour,

la CAF a reçu un accord MDPH pour une AAH >80% le 12 décembre 2020 avec effet rétroactif d'ouverture de droits au 01/05/2019.

Mon dossier n'a été traité que le 10 mars 2021. Sur mes droits AAH il m'a été retenu une somme de 2.500 euros concernant des indus sur prestations APL, Prime d'activité, RSA suite au traitement du dossier. Cette retenue a été faite en une seule fois sur mon arriéré de paiement de droits AAH sans que j'en sois avertie par notification de créance et par conséquent de mes voies de recours.

J'aimerais savoir si je peux contester cette retenue pour le motif de non notification de créance et de voies de recours ? Et dans ce cas comment procéder.(article à citer ou autre...).

Merci pour votre aide qui pourrait m'être très précieuse.

Bien cordialement.

Par **Azul67120**, le **17/03/2021** à **08:08**

Bonjour oui vous pouvez contester vous avez 2 mois après avoir reçu votre courrier car il aurait du vous mettre au courant bon courage à vous

Par **P.M.**, le **17/03/2021** à **08:54**

Bonjour,

Il faudrait que vous indiquiez comment vous avez su que ce sont des indus sur prestations APL, Prime d'activité, RSA...